



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La nouvelle équipe s'est réunie pour se répartir sections et services

Continuité au sein d'un Conseil communal soudé et confiant

Le Conseil communal nouvellement élu de la Ville de Neuchâtel s'est réuni aujourd'hui pour procéder à la répartition des responsabilités entre ses membres. Cette décision de principe prendra effet dès le 1^{er} janvier 2017 et sera officialisée lors de la première séance du Conseil communal le 9 janvier prochain. Cette première rencontre s'est déroulée dans un excellent état d'esprit et le Conseil a manifesté sa volonté de travailler de manière résolument transversale face aux chantiers et défis à venir.

Le nouveau Conseil communal de la Ville de Neuchâtel envisage la prochaine législature avec un excellent esprit d'équipe. Lors de sa réunion informelle tenue ce jour, il a manifesté sa volonté claire de poursuivre ses travaux sous la devise « Art de vivre et innovation ».

Les responsabilités au sein des dicastères sont confirmées et la nouvelle élue, Mme Violaine Blétry-de Montmollin, reprendra dès lors les sections et services laissés vacants par M. Pascal Sandoz. A ce propos on pourra consulter la répartition des dicastères ainsi que la composition du Bureau du Conseil communal (*présidence et vice-présidence*) dans le tableau annexé.

Le nouveau Conseil communal a également manifesté sa détermination à poursuivre la réalisation des dossiers présentés au Conseil général lors de la dernière législature. Il s'engage notamment à concrétiser les démarches participatives qui devraient notamment aboutir au remodelage des Jeunes Rives et à l'amélioration de la mobilité et de l'aménagement du centre-ville.

Pour parvenir à la réalisation de ces importants travaux, qui ont mûri grâce à l'engagement de toute une panoplie d'acteurs-clé ainsi que de la population neuchâteloise, il est primordial que les sections et services de l'administration collaborent sur ces dossiers de manière transversale. L'exécutif communal s'engage ainsi à travailler plus que jamais en réseau et non en silos.

Au niveau de la composition du Bureau, c'est M. Fabio Bongiovanni, directeur des finances, des ressources humaines et de l'action sociale qui, dès le 1^{er} janvier 2017, prendra pour la première fois la présidence de l'exécutif communal. Elu en 2013, le conseiller communal présidera le Conseil communal pour dix-huit mois, de janvier 2017 à juin 2018. La vice-présidence revient à M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement. M. Arni a été élu en 2009 et sera vice-président pour la deuxième fois, pour une durée également de dix-huit mois.

Pourquoi dix-huit mois et non douze ? La votation du 5 juin sur le projet de fusion de Neuchâtel-Ouest ayant entraîné le report des élections communales au 27 novembre, la prochaine législature durera trois ans et demi, jusqu'à l'été 2020. Dans ce cadre, il est également prévu que le Bureau du Conseil communal – tout comme le Bureau du Conseil général et celui de la Commission financière – soient nommés pour une durée de dix-huit mois. Par la suite, les institutions reprendront leur rythme habituel, soit une durée d'un an.

Enfin, le Conseil communal a exprimé sa plus vive gratitude au conseiller communal Pascal Sandoz pour son engagement collégial tout au long de son mandat.

Neuchâtel, le 14 décembre 2016

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, 032 717 75 02, thomas.facchinetti@ne.ch

Rémy Voirol, chancelier, tél. 032 717 77 12, remy.voirol@ne.ch